



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : CCAS - SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE DU SUD OUEST LYONNAIS
Désignation d'un représentant du CCAS

N° 2026-35

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **16 septembre 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Carole CAMICEL – Nadine CARRION – Christiane CONSTANT – Jean-Paul COTTIER – Xavier DÉMONET – Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE – Fatima GANNAZ – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Anne JUSTIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Edith LEFEBVRE (à Anne JUSTIN) – Christophe REBOUL (à Agnès BÉRAL) – Marie-Laure REBOUL (à Nadine CARRION) – Christèle RIVAT (à Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER) – Christian VIVENS (à Xavier DÉMONET)

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles **L.123-4 à L.123-9** ;

Vu les statuts de l'association **Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du Sud-Ouest Lyonnais** qui prévoient la désignation d'un représentant du CCAS pour siéger au Conseil d'administration,

Vu la nécessité pour le Centre communal d'action sociale de participer aux travaux et instances de l'association **Service de Soins Infirmiers A Domicile du Sud-Ouest Lyonnais** dont l'objet concourt à la mise en œuvre de la politique sociale locale ;

Considérant

- que le CCAS est amené à coopérer avec des partenaires associatifs œuvrant dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion, de l'autonomie ou de la solidarité ;

- qu'il convient, à ce titre, de désigner un représentant du CCAS pour siéger au sein de l'association **Service de Soins Infirmiers A Domicile du Sud-Ouest Lyonnais**,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Paul COTTIER comme représentant du CCAS pour siéger au sein du Conseil d'administration du **Service de Soins Infirmiers à Domicile du Sud-Ouest Lyonnais** conformément à ses statuts,
- **PRÉCISE** que cette désignation est valable pendant toute la durée du mandat du Conseil d'administration du CCAS.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Sébastien FRANÇOIS

